

# Elaborer la carte d'« Orvault apaisée »

*Une démarche initiée avec les habitants en sept. 2012*





# Déclinaison de la notion à Orvault

- **Pourquoi travailler avec les habitants ?**

- **Un questionnement récurrent des habitants**
- La possibilité d'avoir **une approche globale du territoire**, avec de la cohérence
- **Un travail concret sur des enjeux urbains**
  - Un plan de modération des vitesses en espace urbain
  - Une promotion des modes doux
- La teneur des **objectifs** : la sécurité des usagers, le partage de la voie, la réduction de la pollution

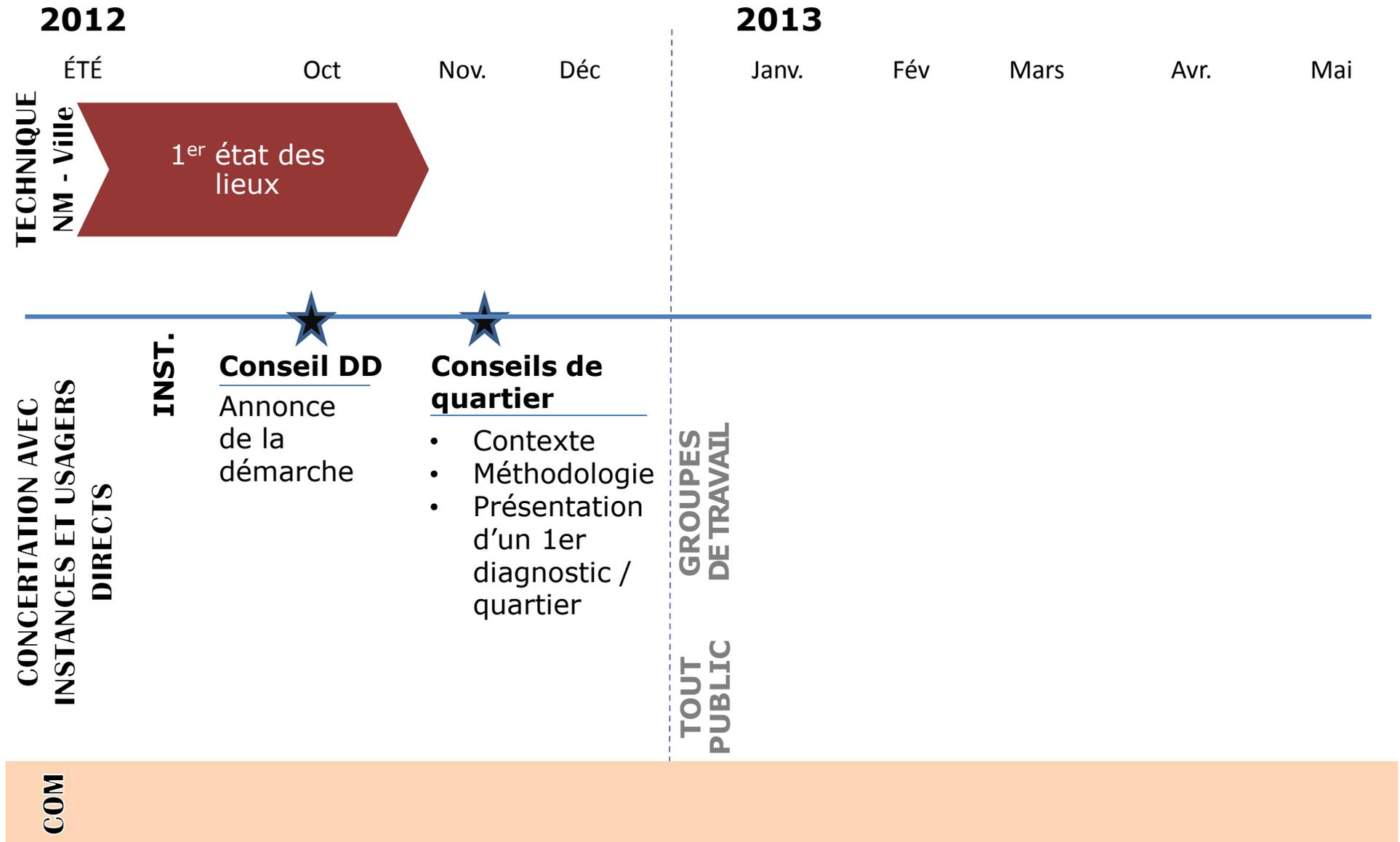
- **Comment ?**

- En s'appuyant sur l'expertise des usagers du territoire : collecte des besoins en terme de vitesse, circulation, sécurité, cheminements...
- Choix d'une concertation en 2 temps
  - **GRUPE DE TRAVAIL DEDIE** avec une approche par quartier et croisée.
  - **ELARGISSEMENT A TOUS LES HABITANTS**

- **Qui ?** membres des CQ + invités (CDD + association Place aux vélos)

# Démarche de concertation : Phase de lancement

Objectif : sensibiliser à la démarche, présenter le cadre, affiner le 1<sup>er</sup> état des lieux



## Pré Diagnostic

A partir de la consolidation de toutes les remarques enregistrées à la ville (CQ, RQ, élus, Courriers, proximité...)

*Exemple :*  
**Quartier 6 – Le Petit Chantilly**

- Problématique vitesse
- Problématique stationnement

Rue de Vincennes

Rue de la corniche

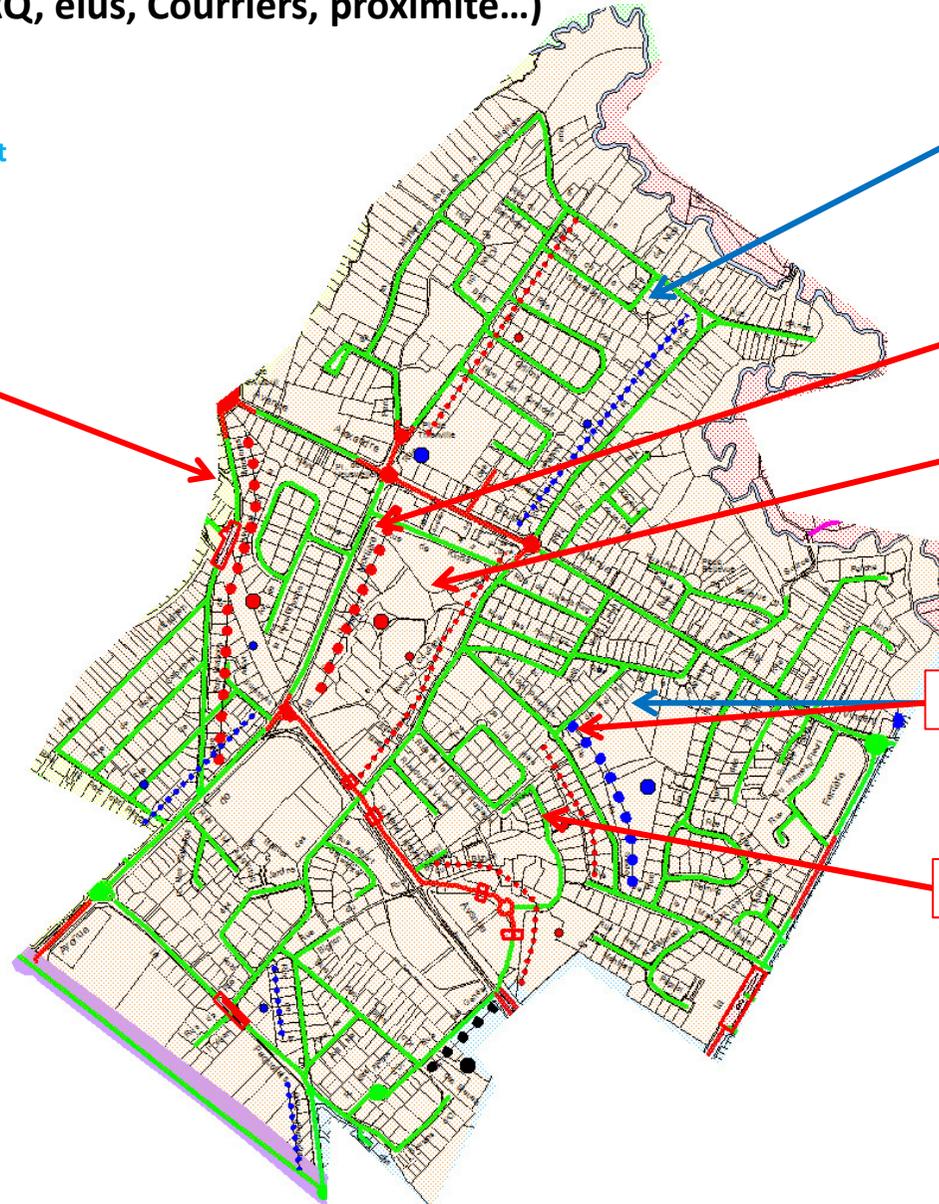
Rue de la Morlière

Rue des verts prés

Rue du stade

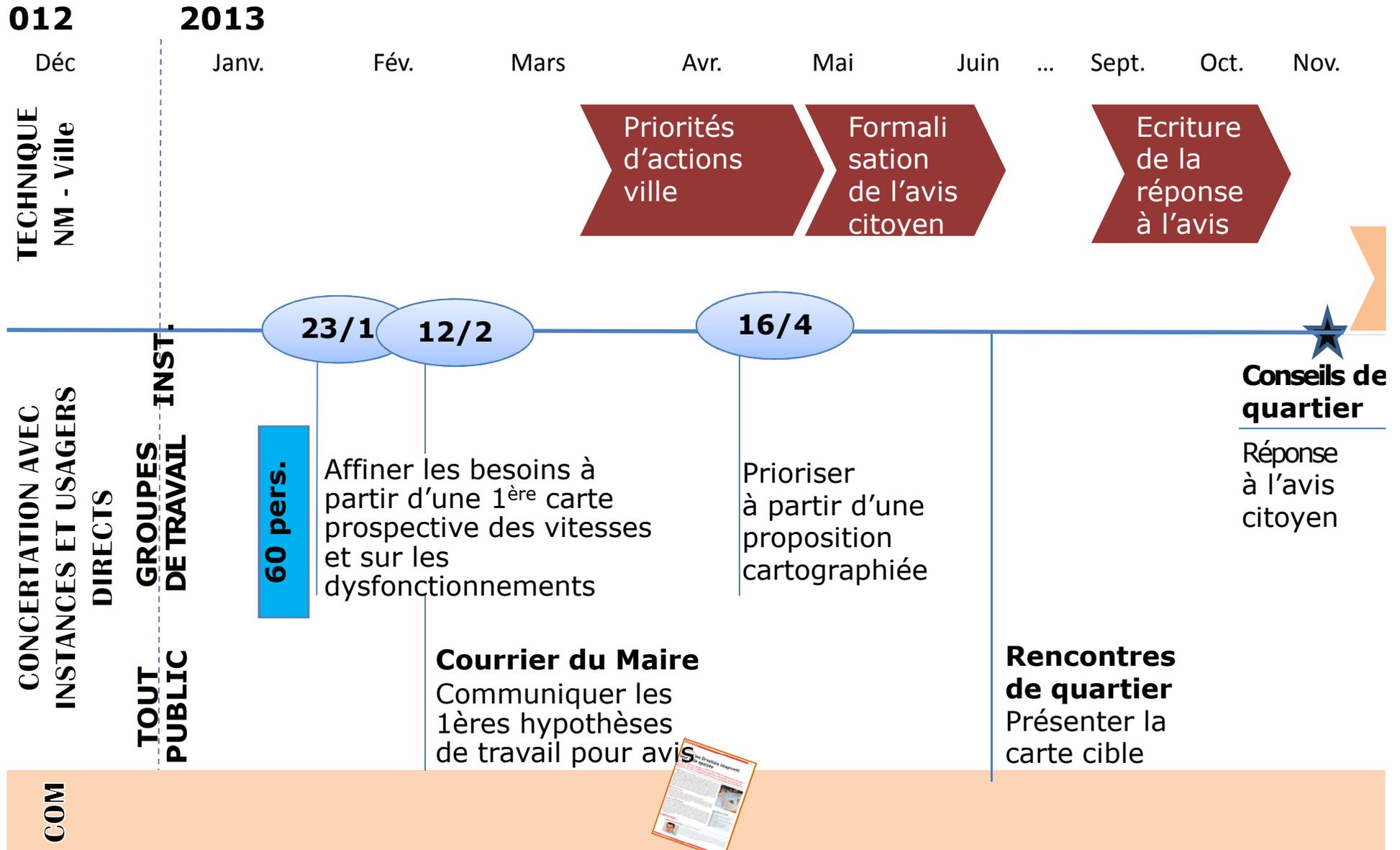
Rue A Nobel

- Dysfonctionnement
- Stationnement
- Dysfonctionnement
- Quartier 6
- 30 Km/h
- 50 Km/h
- Voie primaire B
- Circulation piétonne



# Démarche de concertation : Phase de travail en 2013

Objectif : produire 1 avis citoyen « vitesses », affiner le diagnostic dysfonctionnements, faire partager les préconisations du groupe à l'utilisateur dans sa diversité



# AVIS CITOYEN

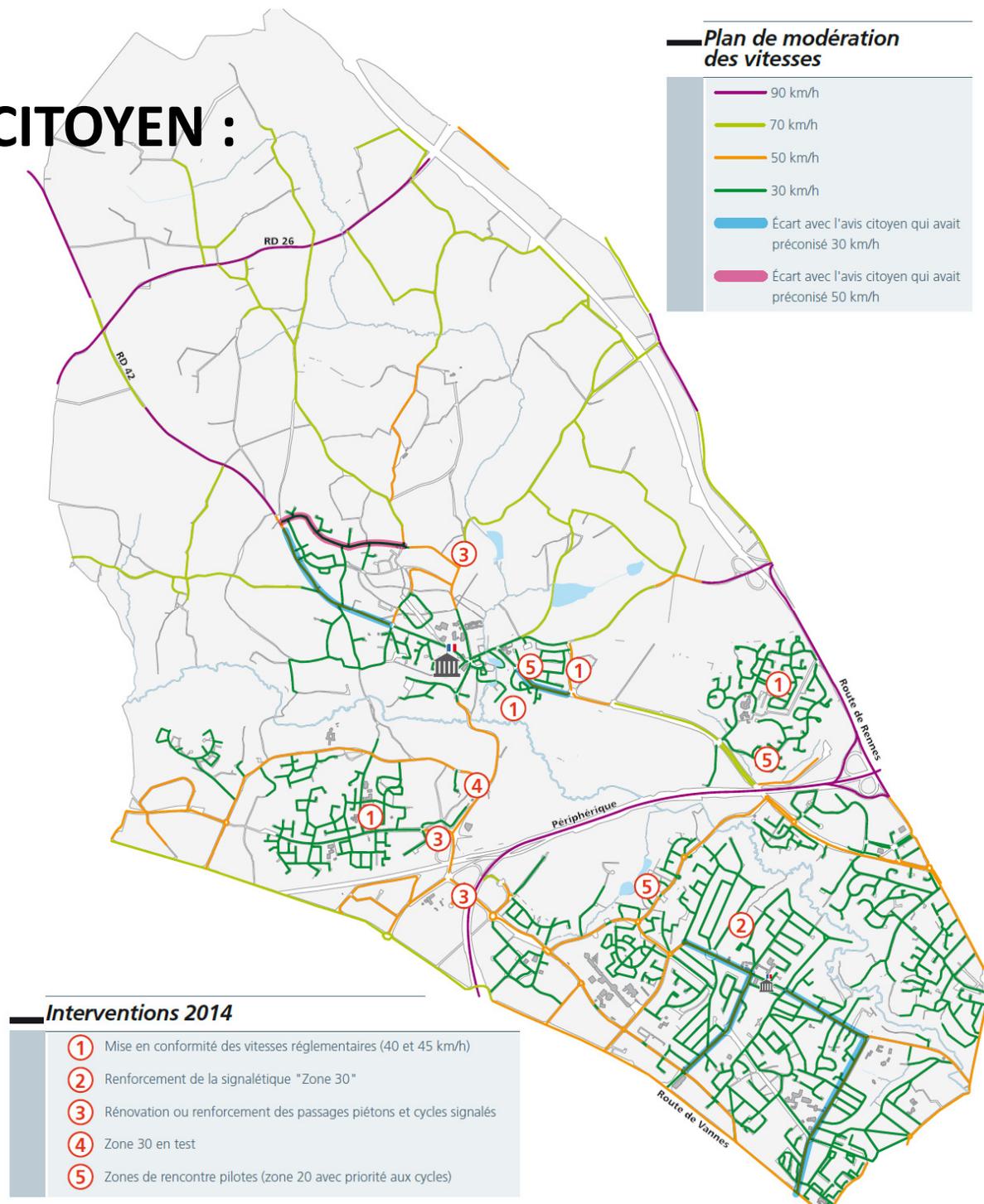
Exemple :  
Quartier 6 – Le Petit Chantilly

-  Zone de rencontre
-  Circulation piétonne
-  Stationnement
-  Dysfonctionnement
-  Plateau Palentis
-  70 Kmh CG
-  50 Kmh CG
-  90 Kmh CG
-  90 Kmh
-  70 Kmh
-  50 Kmh
-  30 Kmh
-  Voie primaire A
-  Voie primaire B
-  Quartier 1
-  Quartier 2
-  Quartier 3
-  Quartier 4
-  Quartier 5
-  Quartier 6
-  Quartier 7
-  Groupe scolaire
-  Lycée Appert
-  Zone de commerces
-  Projet aménagement groupe de travail en cours



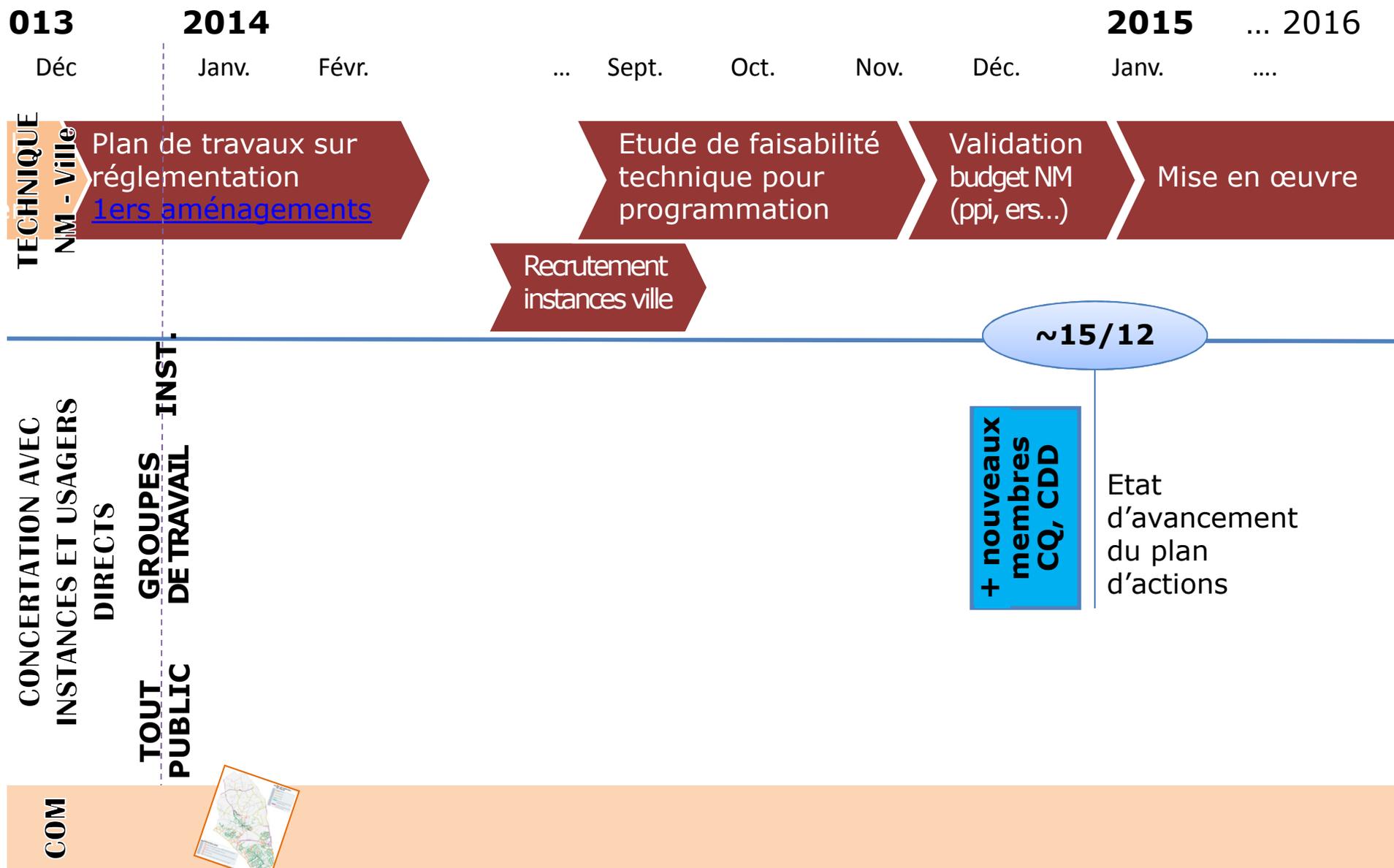
# REPONSE A L'AVIS CITOYEN :

## plan de modération des vitesses de la ville



# Démarche de concertation : Phase de suivi de mise en œuvre

Objectif : rendre compte régulièrement de l'avancée du plan



# Le programme 2013-2014

- la mise aux normes des vitesses non conformes au code de la route ;
- la prise en compte du diagnostic "Ville apaisée" dans les aménagements déjà réalisés, en cours ou programmés (renforcement de la signalétique des zones 30 existantes, rénovation des passages piétons et cycles signalés comme problématiques, etc.) ;
- la programmation de comptages pour suivre l'évolution de l'avant et l'après aménagements ;
- la mise en test des 30 km/h dans le lotissement de la Salle et de zones de rencontres pilotes (zones 20 avec priorité aux cycles) ;
- la prise en compte du diagnostic "*Ville apaisée*" dans tout nouveau projet d'aménagement public.

• *Déplacements*

## Quand les Orvaltais imaginent leur ville apaisée

**Pacifier les cœurs de quartier et recourir à des modes de déplacements alternatifs à la voiture : tels sont les objectifs du programme "ville apaisée" lancé par Nantes Métropole. Un projet sur lequel Orvault avance en concertation avec les habitants.**

**S**tationnements, vitesse, circulation... Au fil des conseils de quartiers, nous avons pu constater que deux tiers des réclamations concernaient ces sujets, et ce, quel que soit le quartier", explique Christian Ardouin, adjoint délégué à la démocratie participative. "Nous avons souhaité nous engager très rapidement dans la démarche "ville apaisée" pour le bien de tous. Initiée par les 24 maires de l'agglomération et lancée ensuite par Nantes Métropole, elle nous permet d'avancer de manière globale sur ces questions, et non plus au cas par cas". Ce projet, aux enjeux majeurs (contribution au plan climat par la réduction des gaz à effet de serre et des consommations d'énergie) doit aussi contribuer à rendre la circulation et les déplacements plus fluides et plus sécurisés à Orvault. Il vise notamment à penser la ville différemment en termes de déplacements et de transports et s'inscrit dans le dispositif d'actions du Plan de Déplacements Urbains (PDU), document stratégique fixant les objectifs permettant de concilier ville mobile et ville durable.

### Deux axes de travail

À Orvault, le projet "ville apaisée" s'articule autour de deux axes de travail :

- la révision de la réglementation des vitesses en espace urbain à l'échelle communale, avec une signalétique adaptée, complétée le cas échéant par des préconisations d'aménagements de sécurisation ;
- une place plus grande donnée aux piétons et vélos (ex : libération des cheminements entravés par les stationnements, partage des espaces, etc.).

### Les sept quartiers associés

Afin d'être au plus près des préoccupations des habitants sur le territoire, une réunion de travail a été organisée le 23 janvier dernier en présence des membres volontaires des conseils de quartiers de toute la ville. Ses objectifs : collecter de façon très approfondie les besoins en termes de vitesse et de dysfonctionnements piétons/vélo en s'appuyant sur l'expertise que les habitants ont de leur quartier. À partir de cela, une carte cible des vitesses pour Orvault sera consolidée et une première ébauche de feuille de route rédigée sur les actions prioritaires à conduire ou à expérimenter pour redonner la place aux piétons et aux vélos dans l'espace public. Un travail qui sera affiné au fil des réunions pour aboutir d'ici fin de l'année à un plan de modération de vitesse et à des propositions d'aménagements concrets.

## C'est à vous...

— **Aurélien Brunetière**, un des participants à la réunion



"J'ai voulu participer à cette rencontre car, en tant que citoyen et en tant que membre du RéSO orvaltais, je me sens très impliqué dans la vie et le devenir de la ville. J'ai été agréablement surpris par la motivation des personnes présentes lors de la réunion de travail. Nous avons fait remonter beaucoup de points de vigilance sur les déplacements quartier par quartier. J'ai maintenant hâte de voir comment nos propositions évoluent."



### — Calendrier à venir

**Mi-avril** : 2<sup>e</sup> réunion du groupe de travail

**Juin** : information lors des Rencontres de Quartier

**Novembre** : retour de l'étude complète technique (vitesse, stationnements) lors des conseils de quartier

• *Ville apaisée*

# Un projet qui roule !

Le programme "Ville apaisée" vise à pacifier les déplacements à l'échelle de l'agglomération. À Orvault, une large concertation a eu lieu. Avis citoyen et préconisations de la Ville ont ensuite été analysés par Nantes Métropole pour élaborer la carte d'"Orvault apaisée" et un plan d'actions assorti.



Initiée en 2012 par les 24 maires de l'agglomération pour avancer de manière globale sur la question de l'apaisement des vitesses en cœur de quartier et l'adaptation de cheminements dédiés aux piétons et aux vélos, la "Ville apaisée" prend peu à peu forme à Orvault. L'idée est notamment de corriger certaines anomalies comme le 45 km/h, non conforme au code de la route, d'harmoniser les vitesses en tenant compte des spécificités de chaque secteur, de questionner le passage du résidentiel à 30 km/h et de revoir la réglementation sur les axes inter-quartiers et intercommunaux.

### Les usagers consultés

Sur la base d'un premier état des lieux réalisé par les services municipaux, 7 groupes de travail citoyens (composés de 60 personnes issues des Conseils de quartiers, du Conseil de développement durable et de l'association Place au vélo) ont pu recenser les dysfonctionnements et préciser les besoins identifiés. Les élus de la Ville ont ensuite défini des orientations prioritaires en matière de cheminements, de sécurité et de stationnement. Ainsi consolidée, la préconisation des habitants a été remise à Nantes Métropole pour analyse.

### Un plan de modération des vitesses

Nantes Métropole, qui détient la compétence d'aménagement de l'espace public, a analysé les propositions des habitants, dans un souci de cohérence sur l'ensemble de

son territoire. Son retour d'expertise a été présenté en Conseil tiers le 22 novembre. Et, excellente nouvelle : le plan de modération de Nantes Métropole est conforme à l'avis citoyen, à l'exception de 6 points, les écarts se justifiant généralement par le maintien de 50 km/h d'axes jugés structurants, contre les 30 km/h proposés.

### En route !

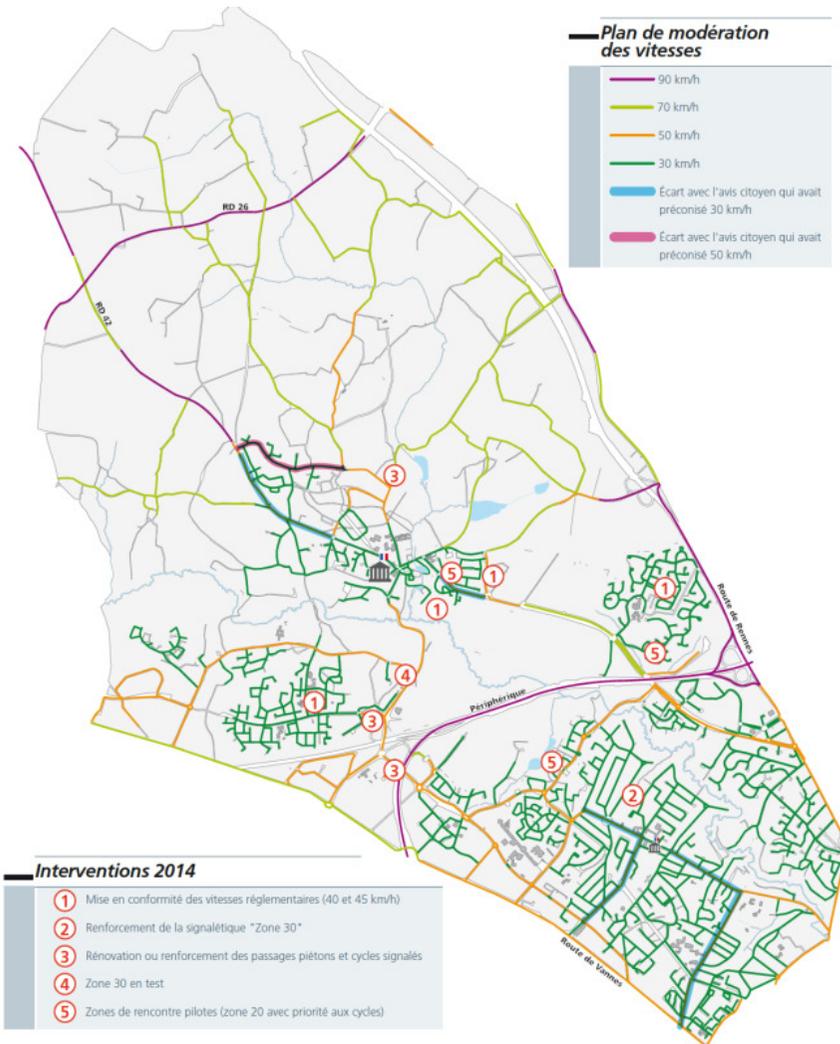
À partir du mois de mars, Nantes Métropole amorcera une étude de faisabilité, qui permettra de planifier les actions à mettre en œuvre à partir de 2015. Toutefois, un programme d'interventions, notamment la réglementation et les travaux déjà réalisés, débutera dès 2014.

- la mise aux normes des vitesses non conformes au code de la route ;
- la prise en compte du diagnostic "Ville apaisée" dans les aménagements déjà réalisés, en cours ou programmés (renforcement généralisé des zones 30 existantes, rénovation des passages piétons et cycles signalés comme problématiques, etc.) ;
- la programmation de comptages pour suivre l'évolution de l'usage de l'espace public après aménagements ;
- la mise en test des 30 km/h dans le lotissement de la Salle et de rencontres pilotes (zones 20 avec priorité aux cycles) ;
- la prise en compte du diagnostic "Ville apaisée" dans tout nouveau projet d'aménagement public.

Peu à peu, la ville s'organise pour que les zones d'habitat et les centres de vie tempèrent l'usage de la voiture et la vitesse, afin de redonner leur place aux piétons et aux cycles dans l'espace public. Les habitants approuvent !

### Plan de modération des vitesses

	90 km/h
	70 km/h
	50 km/h
	30 km/h
	Ecart avec l'avis citoyen qui avait préconisé 30 km/h
	Ecart avec l'avis citoyen qui avait préconisé 50 km/h



### Interventions 2014

- 1 Mise en conformité des vitesses réglementaires (40 et 45 km/h)
- 2 Renforcement de la signalétique "Zone 30"
- 3 Rénovation ou renforcement des passages piétons et cycles signalés
- 4 Zone 30 en test
- 5 Zones de rencontre pilotes (zone 20 avec priorité aux cycles)

Retour